

Le Maire

Mérignac, le jeudi 19 mars 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'épidémie du Coronavirus bouleverse notre vie quotidienne, impacte vos activités et menace notre santé comme celle de nos proches.

La Ville a adopté plusieurs mesures pour limiter la propagation du virus : fermeture de la quasi-totalité des équipements et maintien de quelques services essentiels pour nos habitants. Nous avons également renforcé notre standard téléphonique afin de répondre à toutes les questions et créé un groupe Facebook « Entraide Mérignac Coronavirus » permettant de s'informer, d'échanger et de proposer des services entre habitants.

J'ai décidé la gratuité du stationnement de surface pendant toute cette période de crise sanitaire. Cette mesure vise à ne pas pénaliser ceux qui restent confinés et à faciliter la fréquentation des commerces qui restent ouverts.

La chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux propose une adresse mail contact@bordeauxgironde.cci.fr ainsi qu'une ligne [05 56 79 50 00](tel:0556795000) dédiées aux possibilités offertes aux entreprises pour faire face à ce séisme.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine annonce un fonds de 50 M€ pour soutenir les très petites entreprises, les acteurs associatifs, culturels et sportifs et octroyer des prêts d'urgence aux entreprises de toutes tailles : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/communiqués-presse/covid-19-solidaire-sur-plan-national-region-nouvelle-aquitaine-cree-fonds-rebond-strategique-50-pour.html>

La DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine est à la disposition des entreprises pour les orienter vers décisions prises par l'état pour leur permettre de faire face à la situation : [05 56 99 96 50](tel:0556999650) et na.gestion-crise@direccte.gouv.fr

Dans cette période difficile pour tous et en particulier pour vous, la Ville demeure à votre disposition.

En demeurant à votre écoute, je vous prie de croire à l'assurance de mon soutien.

Bien à vous,




Alain ANZIANI
Maire de Mérignac